

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 7 août 2023, à 19h00, au Centre Communautaire situé au 2081, chemin Way's Mills, le conseil entendra la demande de dérogation mineure numéro 2023-002.

Dérogation mineure numéro 2023-002

3069, chemin Kingscroft, lot 5 074 985, zone U-1

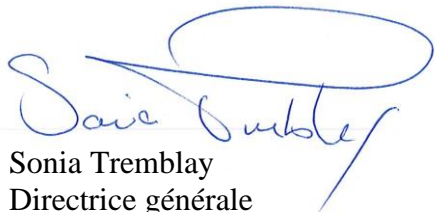
Nature et effets de la demande

La demande vise la construction d'un garage attaché à la résidence principale à moins de 3 mètres d'un bâtiment accessoire. L'effet de la demande permettra au propriétaire de se conformer au Règlement de zonage 225-2012 chapitre 5, article 5.2.2..

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette réunion et y présenter leurs observations.

Donné à Barnston-Ouest, ce 20 juin 2023.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière